



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LANDRES

Séance du 23 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marc CECCATO.

Étaient présents : MM. CECCATO Marc, NEULENS Laurence, LARICI Noëlle, LESCANNE Bernard, THIRIET Jean-Paul, PARROTTA Pascal, DALLA ROVERE Monique, CHERIFI Farid, SIMON Jean-Claude.

Étaient absents excusés : FONDEUR Marc (pouvoir donné à CECCATO Marc), BRETON Patrick (pouvoir donné à LARICI Noëlle) LAILLET Séverine, REVELLI Virginie, DESTENAY Valérie.

Étaient absents non excusés : ---

A été nommé secrétaire : PARROTTA Pascal.

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- ✓ **Acquisition des anciens bâtiments de Lor FM,**
- ✓ **Dissolution du CCAS,**
- ✓ **Remplacement d'un délégué au CA du Foyer des Anciens,**
- ✓ **Conseiller Municipal Délégué.**

Monsieur le Maire annonce au Conseil la démission de Monsieur BOUCHY Laurent de son poste de Conseiller Municipal pour raisons professionnelles.

OBJET : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement du lotissement communal de Landres.

- VU le rapport de présentation de la SODEVAM pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité décide :

- ✓ de retenir le classement donné à l'issue de l'analyse des offres par le mandataire et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au candidat classé en première position, à savoir le Bureau d'Etudes **INFRA Services** pour un montant forfaitaire de 57 140 € HT.
- ✓ d'autoriser Monsieur le Directeur Général de la SODEVAM à signer le marché correspondant.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

OBJET : Enquête publique pour l'agrandissement de l'activité de la société MOUTIERS RECYCLAGE.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une enquête publique va être effectuée pour l'agrandissement de l'activité de la société MOUTIERS RECYCLAGE.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide :

- ✓ De n'émettre aucune observation particulière,
- ✓ D'exprimer un avis favorable sur le projet présenté par la société MOUTIERS RECYCLAGE.

OBJET : Taxe sur la consommation finale d'électricité 2016.

- Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 15 avril dernier par laquelle le conseil délibérait sur un coefficient multiplicateur de taxe de consommation finale sur l'électricité à 3.5
- Vu les valeurs autorisées par la loi de finances : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8.5 ; 10 ; 12.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de voter un coefficient multiplicateur de taxe de consommation finale sur l'électricité à 4.

Nombres :

- de Conseillers en exercice :	14
- de présents :	9
- de votants :	11

Date de Convocation :

16 Septembre 2015

Date d'affichage :

24 Septembre 2015

Publication du :

24 Septembre 2015

Dépôt en Préfecture le :

OBJET : Détermination de la longueur de voirie communale 2015.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de porter la longueur de voirie communale à 6 933 mètres.

OBJET : Projet d'installation de compteurs communicants GRDF.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, 6 voix POUR, 4 voix CONTRE et une ABSTENTION, décide de se prononcer pour le projet d'installation de compteurs communicants GRDF.

OBJET : Vente d'une Parcelle de terrain à bâtir.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide :

- ✓ De vendre la parcelle de 474 m² issue des parcelles AC n° 253 et AC n° 254 dans les conditions prévues par le compromis.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tout document administratif ou notarié relatif à cette opération.

OBJET : Acquisition des anciens bâtiments « lor FM ».

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide :

- ✓ De se porter acquéreur des parcelles et des bâtiments cadastrés AE n° 250 et AE n° 253 aux conditions fixées par Monsieur VICCI Alain, président de Lor FM,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tout acte administratif ou notarié relatif à cette opération.
- ✓ Décide de procéder au virement de crédits suivant :

Chapitre	Article	Opération	Montant
21	2138	201506	+ 10 000 €
21	21571	201504	- 10 000 €

OBJET : Dissolution du CCAS.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide :

- ✓ De dissoudre le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2016.
- ✓ De créer une Commission Communale d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2016 pour reprendre les missions de l'ancien CCAS.

OBJET : Remplacement d'un délégué au Foyer des Anciens.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de nommer Mr Bernard LESCANNE en qualité de délégué au Foyer des Anciens en remplacement de Mme Séverine LAILLET.

OBJET : Taux d'indemnité des Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'indemniser un quatrième conseiller Municipal Délégué à hauteur de 3 % de l'indice brut 1015 indice majoré 821 du barème de traitement de la fonction publique.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'indemniser les Conseillers Municipaux Délégués comme suit à compter du 1^{er} Novembre 2015 :

Fonction	Désignation	Taux
Conseiller Municipal Délégué	Mr Farid CHERIFI	3 %

Séance levée à 23h30.

Le Maire,